

**Département de l'Eure – Canton de Bourg-Achard
Commune de La Haye de Routot**

**COMPTE RENDU
SEANCE DU 23 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes par soucis de respect des mesures sanitaires liées au COVID19, sous la présidence de Monsieur Jacques BINET, Maire.

Présents : Jacques BINET, Dominique DELAMARE, Alain MARGOT, Jean-Pierre LECARPENTIER, Olivier GOLFRIN, Alain PETIT, Emilie LEREFIT, Chloé DESTRUDEL, Sandrine LEVEQUE et Dominique FISCHER.

Absents excusés : Didier GALIEN,

Secrétaire de séance : Dominique DELAMARRE

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance lequel est approuvé à l'unanimité.

• **TRAVAUX MAIRIE :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux vues des mesures sanitaires en vigueur et compte-tenu la distanciation indispensable, il est envisagé de procéder à des travaux à la Mairie. L'ancienne salle de classe inoccupée et chauffée pour rien deviendra la salle de conseil et de mariage. L'ancienne salle de conseil et de mariage trop petite pour accueillir les réunions de conseil deviendra le bureau de la secrétaire ainsi que l'accueil de la mairie. L'ancien bureau de la secrétaire deviendra le bureau du Maire et des adjoints. Des devis ont déjà été établis pour plusieurs sociétés. Le coût estimatif des travaux ne devrait pas excéder 10 000 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité et autorise Le Maire à signer tous les devis et mandater toutes les factures. Le montant des travaux sera crédité au budget 2021.

• **CONVENTION PARC DE BROTONNE**

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune, de signer une convention de partenariat pour la réalisation de l'inventaire croisé sur le secteur de l'aire d'étude patrimoniale « plateau du roumois » dans le cadre de la charte 2013-2008 afin de relever et partager les trésors cachés.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de signer la convention.

• **DEVIS REPARATION CLOCHES DE L'EGLISE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la panne depuis quelques jours des cloches de l'église. Une intervention a été effectuée par un professionnel qui en a conclut au changement de tout le tableau de commande électrique. Le devis s'élève à 2353,20 euros. Le Conseil Municipal valide le devis pour les travaux. Les crédits seront mis au budget 2021.

• **DETR 2021**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de DETR a été effectuée pour la mise en place de la défense à incendie de la commune.

Questions diverses

- ✓ Le Maire informe que les demandes de devis concernant les panneaux STOP ainsi que les arrêtés de mise en place vont être fait.
- ✓ Le Conseil Municipal interpelle Le Maire sur la mise en conformité des bouteilles de gaz de la salle des fêtes. Ils s'interrogent sur la potentielle mise en place d'une protection. Monsieur Le Maire informe qu'une étude sera faite.

-
Fin de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2021 à 19h30